

Monsieur le président, permettez-moi de vous féliciter de votre nomination, ainsi que M. le président de la Chambre de son élévation à ce poste si important et qui demande tant de patience. Il me fait plaisir de le féliciter pour l'impartialité avec laquelle il dirige les débats.

Monsieur le président, à ce moment-ci, il me fait aussi plaisir de mentionner que la circonscription de Richmond-Wolfe, que j'ai le plaisir de représenter en cette Chambre, compte plusieurs paroisses essentiellement agricoles et qu'un nombre très considérable de ces fermes sont considérées par la Société du crédit agricole comme non rentables, parce que le revenu annuel de ces cultivateurs n'est pas suffisant. Monsieur le président, s'ils n'ont pas un revenu annuel suffisant, c'est qu'ils sont contraints de vendre leurs produits à un prix ridiculement bas.

Je veux ici porter à l'attention de la Chambre quelques données statistiques concernant les prix des produits laitiers dans l'Est du Canada, depuis quelques années. En 1952, 100 livres de lait se vendaient \$3.25 aux industries secondaires; en 1962, 100 livres de lait se vendaient \$2.70 aux mêmes industries, soit une diminution de 55c. les 100 livres.

Maintenant, passons au prix de la moulée balancée pour la vache laitière. En 1952, le prix de la moulée était de \$2.65 les 100 livres; en 1962, il est de \$3.70 les 100 livres, soit une augmentation de \$1.05 les 100 livres.

Comme remède à cette situation tragique, plusieurs conseillers agricoles ont recommandé l'agrandissement des fermes afin de produire davantage, pensant que par ce moyen on allait régler la situation.

Le cultivateur a alors dû demander une augmentation de prêts à la Société pour ces améliorations; il a dû dépenser des sommes formidables pour l'achat de machineries aratoires, dont les prix sont montés en flèche depuis quelques années. Pour acquitter ces achats, le cultivateur a souvent dû emprunter des banques ou des compagnies de finance à des taux d'intérêt qu'il n'a pas les moyens de payer.

Monsieur le président, les cultivateurs de ma circonscription, comme ceux du Canada tout entier, ne demandent pas la charité. Ils sont travailleurs et ont à cœur de bien réussir dans leur entreprise, mais pour ce faire, ils attendent de leurs représentants parlementaires une législation précise dans le domaine agricole et une amélioration sensible de la loi sur le crédit agricole.

Monsieur le président, pendant trop longtemps nos cultivateurs ont eu à subir les conséquences d'une administration qui a failli à la tâche dans le domaine de l'agriculture. Peut-être nos administrateurs n'étaient-ils pas au courant des faits, tout comme la demoiselle

dans cette anecdote racontée par un cultivateur qui avait des chalets à louer pour la saison estivale. La scène est la suivante: La conversation a eu lieu le matin, quelques minutes à peine avant le départ des touristes:

Ce qu'elle est belle la petite vache que vous avez là-bas, de faire observer la jeune demoiselle. Mais quoi, elle n'a pas de cornes, dit-elle au propriétaire de la ferme?

Et le cultivateur de répondre bien tranquillement:

Il y a bien des raisons pour lesquelles une jeune vache comme celle-là n'a pas de cornes. Tout d'abord, il y a des races qui sont lentes à pousser leurs cornes; celles-ci n'apparaissent qu'à un stade assez avancé de la vie. Chez d'autres, les cornes deviennent un danger et on les leur enlève à un moment ou l'autre de leur vie. Enfin, il existe maintenant des races sans cornes, de préciser notre cultivateur. Mais dans le cas actuel, c'est un peu différent: cette petite vache n'a pas de cornes pour la bonne raison que c'est un jeune cheval.

Monsieur le président, si les députés des vieux partis avaient été au courant de la situation, peut-être la loi sur le crédit agricole aurait-elle été amendée, non seulement pour en augmenter le capital à sa disposition, mais aussi pour diminuer son taux d'intérêt.

Monsieur le président, l'augmentation du capital de la Société du crédit agricole comporte certainement une légère amélioration qui rendra service à plusieurs cultivateurs canadiens obligés de se contenter de demi-mesures. Car le système économique actuel, de par les conséquences de son application, est en train de déposséder nos cultivateurs de leurs biens.

Monsieur le président, dans ma circonscription, il y a des fermes sur lesquelles ont vécu trois générations de cultivateurs qui, sans s'endetter, ont donné à leur famille la sécurité et le bien-être. Aujourd'hui, on classe ces petites fermes comme non rentables. Je dois vous rappeler que dans la province de Québec, il y en a des milliers. Pour être exact, il y a 64,442 fermes d'une acre à 69 acres; 53,637 fermes de 70 acres à 179 acres; 4,538 fermes de 180 acres et plus.

Aujourd'hui, les propriétaires de ces fermes doivent avoir recours à un prêt de la Société du crédit agricole, de sorte que presque tous ces cultivateurs sont devenus des locataires. Si l'on ne prend pas de mesures énergiques sous peu, ils deviendront des prolétaires, ce à quoi, nous du Crédit social, nous opposons fortement.

Nous tenons au respect de la ferme familiale. Elle fut non seulement à la base de notre économie, mais encore à la base de notre société, depuis l'arrivée au Canada de nos vaillants défricheurs. Or, cette ferme familiale ne peut subsister dans les conditions économiques actuelles.